



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-24-2026

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, **que mercredi, le huitième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (08-07-2026) à 17h15**, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-24-2026. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les limites des périmètres urbains des Municipalités du Canton de Hemmingford et du Village de Hemmingford et porte le numéro URB-205-24-2026. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Le projet de règlement numéro URB-205-24-2026 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 10 juin 2026, lors d'une séance ordinaire.

Le projet de règlement numéro URB-205-24-2026 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 à compter de 17h30, le Règlement URB-205-24-2026 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 11^e jour de juin 2026.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière